



Sommaire :

- Le mot du Maire...
- « Aire del Deyme »
- Écoles
- Maison d'assistantes maternelles (M.A.M.)
- Curage du lagunage
- Protection des captages
- Bibliothèque
- Éclairage public
- Calvaire du Suc
- Budget
- Informations communales
- Dates à retenir
- État civil...

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16H00
Mardi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 18H00
Mercredi :
14h00 à 18h00
Jeudi :
9h00 à 12h00
Vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 19H00

L e mot du Maire...

Mesdames, Messieurs

Après un hiver interminable, qui nous amène au terme de ce premier semestre 2013, le temps est venu de vous apporter quelques informations sur notre commune et ses projets, par le biais de ce nouveau bulletin municipal.

Je profite aussi de cet espace que m'est réservé pour souhaiter la bienvenue, au nom de toute l'équipe municipale, à tous les nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre sur notre commune.

Je vous souhaite d'excellentes vacances estivales et que chacun puisse se ressourcer pour attaquer la rentrée de septembre sous les meilleurs auspices !

Maurice BERGONHE

AMÉNAGEMENT DE « L'AIRE DEL DEYME »

Il y a quelques mois, dans l'entrée du Chastel ou sur la vieille route sud, vous avez sans doute croisé ou vu un groupe de jeunes Chastellois arrêtant les automobiles ou interpellant les habitants pour la signature d'une pétition.

Cette action avait pour principal objectif de demander la mise en place d'un Skate Park (*) sur le village du Chastel-Nouvel.

Forts de plus de trois cents signatures, ces jeunes ont demandé à la mairie de bien vouloir étudier la possibilité de mise en place d'une telle structure sur la

commune. Il convient de souligner la détermination de ces jeunes, jeunesse que l'on décrit le plus souvent comme passive et non porteuse de projet.

Après la présentation de la demande en conseil municipal, ce dernier a décidé d'engager une réflexion plus globale de l'aménagement d'une zone dédiée à l'utilisation du plus grand nombre d'administrés.

Il a été décidé que le site qui pouvait correspondre le mieux à la mise en place d'une telle zone était le parc aménagé (barres de foot en bois,

poutres en bois, tour en bois) après le lotissement du camping en prenant le chemin de terre. Ce lieu est connu sous le nom de « Aire del deyme ».

Idéalement situé après le nouveau lotissement des frênes, ce terrain est suffisamment grand pour accueillir plusieurs types d'aménagements répondant aux possibilités d'utilisation des tout petits (aire de jeux), des adolescents ou des plus grands. L'implantation d'un terrain multi sport est actuellement à l'étude. Un terrain multisports est un espace modulable, en acier galvanisé,

(*) zone aménagée pour la pratique des sports de glisse (skate-board, trottinette...).

AMÉNAGEMENT DE « L'AÏRE DEL DEYME » (SUITE)

« ...Il convient de souligner la détermination de ces jeunes, jeunesse que l'on décrit le plus souvent comme passive et non porteuse de projet.

adapté à la pratique de plusieurs sports comme le football, le handball, le basket-ball, le volley-ball, le tennis... Autour de ce terrain, une piste d'athlétisme pourrait aussi être mise en place.

Ainsi, ces installations seraient susceptibles d'être utilisées par les élèves des deux écoles, encadrés par les maîtresses ou par Yann, l'intervenant sportif de la communauté de communes de Terre de Randon. Il pourrait aussi intéresser les différentes associations très actives sur le Chastel

comme la gymnastique volontaire (l'acti-marche, marche seniors...), l'association

sportive chastelloise (entraînements hivernaux...).



ÉCOLES

Concernant les écoles de la commune, le conseil municipal s'est réuni pour statuer sur différentes problématiques.

Les rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Actuellement, cette partie de la réforme est assez délicate à mettre en œuvre au sein de petites communes ne bénéficiant pas des ressources illimitées.

La municipalité a par conséquent décidé de reporter la mise en place du nouveau rythme scolaire à la rentrée de septembre 2014.

Transferts de charges inter-communes :

En ce qui concerne les enfants résidents sur la commune mais non inscrits dans l'une de ses écoles, une loi impose à la commune de résidence de

reverser à la commune d'accueil ou se situe l'école une partie des frais de fonctionnement.

Jusqu'à présent cette loi ne concernait que les enfants inscrits dans des écoles publiques avec accord des Maires de la commune de résidence et de la commune d'accueil. Récemment, une modification de celle-ci étend le champ des écoles concerné à celui de l'enseignement privé.

La municipalité souhaite faire prendre conscience aux familles de la commune de la chance que nous avons de disposer de deux structures d'accueil (privé « La Farandole » et public « L'Écoline »).

A ce titre, il est regrettable de ne pas scolariser ses enfants dans la commune, la mairie devant reverser des frais de fonctionnement à des structures hors commune.

Ce financement n'est pas négligeable et serait plus profitable à nos écoles.

« ...la mairie devant reverser des frais de fonctionnement à des structures hors commune (...) Ce financement n'est pas négligeable et serait plus profitable à nos écoles ... »



MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (M.A.M.)

La municipalité envisage la création d'une MAM, acronyme de Maison d'Assistants Maternelles, sur la commune.

Une maison d'assistantes maternelles est un lieu où se regroupent un nombre limité d'assistantes maternelles pour exercer leur métier. Ce lieu se situe dans un local extérieur de leur lieu d'habitation, il se loue ou est prêté par les collectivités territoriales (ou des personnes privées).

Les assistantes maternelles gardent leur statut et gèrent leur contrat avec les parents-employeurs. Elles peuvent se regrouper sous forme d'association loi 1901. Elles peuvent, si elles le souhaitent et selon leur nombre, accueillir les enfants sur des amplitudes horaires plus importantes que celles qu'elles pouvaient proposer en restant à leur domicile.

La réflexion actuelle de la municipalité porte sur la création des locaux de

cette MAM dans le prolongement du bâtiment de l'école publique. Cet agrandissement se ferait bien sûr sans remettre en cause le cadre d'accueil actuel des enfants scolarisés.

Les premières discussions évoquent notamment les points suivants :

- Suppression de l'Algeco accueillant la cantine scolaire de l'école publique.
- Intégration de celle-ci dans le nouveau bâti-

ment

- Extension du bâtiment pour la création de la MAM

Ce projet n'en est qu'à ses balbutiements et la municipalité espère, au travers de cet article, avoir l'avis des citoyens sur le sujet.

N'hésitez donc pas à réagir, sur le site Internet, par courrier, ou même en vous adressant directement au maire ou à l'un des conseillers municipaux !



« ...La réflexion actuelle de la municipalité porte sur la création des locaux de cette MAM dans le prolongement du bâtiment de l'école publique... »

CURAGE DU LAGUNAGE

Les travaux de curage du lagunage (système de traitement des eaux usées) étaient programmés pour le printemps dernier. Malheu-

reusement, ils n'ont pu s'effectuer à cause de la météo défavorable : l'épandage des boues ne pouvait être réalisé dans de bonnes conditions

du fait des aléas climatiques de ce mois d'avril 2013.

Il a donc fallu se résoudre à reporter cette opération de curage au mois de septembre prochain. Espérons que dame nature le permettra !

Le conseil municipal vous informera de la date de début des travaux. En effet, trois tracteurs effectueront des rotations incessantes sur la D806, entre la sortie du chemin menant au lagunage et le Can de la Roche, ce qui entraînera, pour des raisons de sécurité, de nécessaires aménagements de circulation.

...»



PROTECTION DES CAPTAGES

Depuis juillet 2009, la commune s'est investie dans la mise aux normes des périmètres de protection des captages d'eau (voir le bulletin municipal de septembre 2009).

La commune vient de terminer la procédure administrative de régularisation de ses 8 captages d'eau potable.

Elle engage désormais la phase de mise en œuvre des arrêtés préfectoraux obtenus le 31 janvier 2012 pour cha-

cun des ouvrages suivants :

- Forage de Villeneuve Nord (F4)
- Forage de Villeneuve Sud (F2)
- Captage de Villeneuve
- Captage de Font del Gral aval
- Captage de Malecombe
- Captage Chaptal amont
- Captage Chaptal aval
- Captage d'Aspres et Asprette

Entre temps il a fallu procéder aux acquisitions des parcelles ou parties de

parcelles nécessaire à la mise en place des périmètres de protection immédiat (PPI) autour de chaque ouvrage de captage, et indemniser les servitudes dans les périmètres de protection rapprochés (PPR) qui eux restent dans le domaine privé mais où les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées y seront désormais interdites ou réglementées.

La mise en place de ces périmètres de protection est obligatoire sur l'ensemble des captages depuis les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992.

Au mois de mars dernier une consultation des entreprises concernant les travaux de mise en place des périmètres de protection des captages a été lancée. Parmi les cinq entreprises qui ont répondu c'est la SARL Rouquier du Chastel qui a proposé l'offre la plus intéressante et qui a été retenue pour un montant s'élevant à 68 000 € H.T

L'entreprise a commencé les travaux le lundi 27 mai et ils devront être terminés en octobre.

Ces travaux importants destinés à améliorer la protection de la ressource consistent à :

- débroussailler et abattre tous les arbres situés à proximité des drains de captage,
- niveler la surface du terrain pour éviter toute stagnation ou infiltration d'eau de ruissellement,
- créer des fossés de dérivation des eaux de pluie
- clôturer tous les périmètres de protection immé-

« ...La ressource en eau et le patrimoine que constituent ces ouvrages ... se trouvent ainsi remis en état, préservés et pérennisés pour le long terme. L'objectif étant aussi de continuer à distribuer une eau naturellement potable et non traitée aux abonnés... »

CHAMP CAPTANT AVANT TRAVAUX DE PROTECTION



Ouvrage de captage de Foun del Gral aval

Bornage du périmètre de protection immédiate



CHAMP CAPTANT AVEC TRAVAUX DE PROTECTION ET DE CLÔTURE EN COURS

PROTECTION DES CAPTAGES (SUITE)

- diat avec une grille infranchissable,
 - installer des portails d'accès cadenassés pour les engins d'entretien communaux,
 - réaliser diverses réparations de maçonnerie sur les ouvrages (enduits d'é-tanchéité, scellement des capots d'accès...)
 - aménager des chemins d'accès carrossables aux ouvrages.
- La ressource en eau et le patrimoine que consti-

tuent ces ouvrages réalisés pour la plus part entre 1977 et 1983, se trouvent ainsi remis en état, préservés et pérennisés pour le long terme. L'objectif étant aussi de continuer à distribuer une eau naturellement potable et non traitée aux abonnés.

BIBLIOTHÈQUE

Lors des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, une salle avait été réservée au rez-de-chaussée du bâtiment.

Cette pièce étant destinée à recevoir une ou plusieurs activités intéressant les habitants de la commune, il a été décidé qu'elle abriterait bientôt une petite bibliothèque municipale.

Celle-ci fonctionnera en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt.

Le mobilier, le matériel informatique et le logiciel ont été achetés par la commune. La bibliothèque départementale assure la formation à l'utilisation du logiciel et au fonctionnement d'une bibliothèque.

Le fonctionnement et la réglementation du bibliobus du Conseil Général impli-



La salle de bibliothèque. Il ne manque que les livres...

quent que, dès l'instant où il existe sur les communes des bibliothèques publiques et quelles que soient leur taille, le prêt des livres doivent se faire en direction exclusive des dites bibliothèques municipales. Finies les tournées du bibliobus sur le Chastel

Nouvel !

Des livres neufs et récents seront régulièrement mis à disposition des petits et des grands, à commencer bien sûr par les écoliers qui bénéficieront d'un accès privilégié à ce nouveau service.

Les parents pourront aussi venir demander des livres pour leurs enfants et avec eux, puisque la bibliothèque sera ouverte quelques heures par semaine - que nous vous préciserons ultérieurement.

Ce sont des habitants de la commune, à titre bénévole, qui assureront la permanence de celle-ci.

D'ores et déjà, un grand merci à ces bonnes volontés !

« ...Des livres neufs et récents seront régulièrement mis à disposition des petits et des grands... »



... et les lecteurs !

ECLAIRAGE PUBLIC

« ...Nul ne peut contester que l'éclairage public est devenu un paramètre essentiel dans l'aménagement des bourgs ou la réhabilitation d'espaces de vie... »

« ...L'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits... »



Nul ne peut contester que l'éclairage public est devenu un paramètre essentiel dans l'aménagement des bourgs ou la réhabilitation d'espaces de vie.

L'analyse de l'état des lieux des installations a confirmé d'importants besoins de rénovation, plus de la moitié du parc étant composé de matériels obsolètes et énergivores.

Mettant en évidence la nécessité de rénover la majorité des installations, le SDEE a, décidé de soutenir financièrement les communes qui engageaient le remplacement des luminaires "boules", puis d'augmenter l'aide accordée pour la rénovation de l'éclairage public.

Dans la même logique, début 2012, l'ADEME s'est vue confier la tâche d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur parc d'éclairage public en les soutenant financièrement, le nombre de foyers lumineux subventionnés étant, au maximum, de cinquante par commune.

Consciente de l'enjeu que représentent les économies d'énergie - enjeu environnemental mais également financier - la commune du Chastel Nouvel a souhaité s'engager dans la démarche.

Nous avons ainsi pu bénéficier de ce programme et avons pu changer une trentaine de lampes, avec la participation financière du SDEE et de l'ADEME.

Les nouveaux systèmes consomment environ 50% d'énergie en moins, pour un éclairage équivalent, voire supérieur.



Pourrait-on envisager d'aller plus loin ?

De nombreuses communes optent pour un éclairage public semi-permanent, permettant de faire jusqu'à 60% d'économies.

Un extinction de 22h00 à 6h00 par exemple, génère une économie énergétique de presque 60%, et une économie financière de 40% (l'abonnement ne subit pas de baisse).

Envisager une extinction de 22h00 à 6h00 est certes, peut être ambitieux.

Mais pourquoi pas de 1h00 du matin à 5h00, par exemple ?

L'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix.

Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits. Un éclairage partiel peut être également la solution, soit géographique, soit temporel.

On pourrait évoquer le sentiment d'insécurité qui pourrait être ressenti par l'absence de lumière dans les rues. Si la période de temps est trop courte pour produire des statistiques pertinentes, les chiffres de la gendarmerie sur les délits commis au milieu de la nuit pour les mois d'avril à juin tendent au contraire à démontrer une baisse de la délinquance entre 2011 et 2012 pour les communes ayant fait le choix de l'extinction nocturne.

Nous souhaiterions recueillir l'avis de la population sur ce sujet qui tient à cœur de chacun, nous n'en doutons pas.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, sur le site Internet, par écrit ou auprès de l'un des conseillers municipaux.



CALVAIRE DU SUC



Depuis de nombreuses années, suite aux intempéries et à l'usure du temps, les croix du calvaire au « Suc » avaient disparu du paysage.

Après concertation avec les différents partenaires, le CCAS du Chastel Nouvel a

mis en route la restauration de ces croix. L'association « Le Bouffadou » s'est associée à ce projet par la fabrication des croix. Elles ont ensuite été implantées sur le lieu d'origine.

L'inauguration du nouveau calvaire a eu lieu le dimanche 26 mai, par la célébration d'une messe sur place suivi d'un vin d'honneur offert par le CCAS.



BUDGET

Le budget 2013 a été voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 10 avril dernier.

Les différents postes de la section de fonctionnement du budget communal ont été simplement réajustés en tenant compte des dépenses réalisées sur l'exercice précédent.

C'est notamment le cas pour les frais de chauffage et de transport des repas de la cantine avec une prévision à la hausse, nécessaires adaptations dues aux conditions climatiques et à la conjoncture économique actuelle.

Une subvention exceptionnelle a été octroyée au Foyer Rural qui souhaitait programmer un feu d'artifice pour enrichir les animations de la fête votive - feu d'artifice qui fut un succès, vous en conviendrez ! Le

montant du budget de fonctionnement s'élève ainsi à 617 929,00 euros.

Coté investissement, les travaux de mise en sécurité de la vieille route sud vont enfin débuter prochainement et seront financés sur les seuls fonds propres de la commune. Le conseil municipal a également approvisionné différents programmes, notamment :

- enfouissement des réseaux rue Bellevue,
- la réalisation d'un terrain multisports,
- travaux de réfection de la voirie communale
- bibliothèque municipale

Le budget d'investissement atteint ainsi le montant de 913 026,55 euros.

Du fait de la bonne santé budgétaire de la commune et dans le souci de ne pas alourdir les charges pesant sur les ménages, le

conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire le taux des différentes taxes pour l'exercice 2013.

Pour rappel, la taxe d'habitation est fixée à 12,74 %, la propriété non bâtie à 87,09 % et la propriété bâtie est maintenue à 11,71 %.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est aussi identique à celui de 2012 (8,00 %).

Côté budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal a conforté la ligne budgétaire dédiée à la réalisation des travaux de mise aux normes des captages d'eau potable et du curage du lagunage (voir articles dans ce même bulletin)

« ...dans le souci de ne pas alourdir les charges pesant sur les ménages, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire le taux des différentes taxes pour l'exercice 2013... »



INFORMATIONS COMMUNALES...

Élagage



Vous avez pu voir il y a quelques temps nos employés municipaux en pleine mission d'élagage, opération consistant à orienter ou limiter le développement des arbres.

Ces travaux sont désormais facilités grâce à l'acquisition d'une nacelle neuve par la Communauté de Communes « Terre de Randon ».

La nacelle est à la disposition des communes qui le souhaitent..

Villages sereins...

Bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse ou à manier la tronçonneuse... mais vos voisins, eux, ne le sont peut être pas !

Le dimanche en particulier doit rester un jour de calme et de repos. Des créneaux horaires ont été définis par la loi pour permettre aux personnes travaillant la semaine la possibilité de réaliser des travaux de bricolage - mais peut être l'ignoriez-vous ? Ces créneaux sont les suivants

- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche : de 10h00 à midi.

Afin de préserver le calme de nos villages, nous vous remercions de tout mettre en œuvre pour respecter ces horaires...

Déchetterie et containers : appel au civisme !

RAPPEL : Ne mettez pas vos sacs d'ordures à côté des containers,

Ne jetez pas les encombrants, décombres, pneus, morceaux de ferrailles, cartons, etc... dans les containers destinés uniquement aux ordures ménagères. Les agents du SICTOM ne peuvent pas les prendre en charge et ils restent des semaines entières à côté des containers.

Utilisez la déchetterie de Mende ou celle de Rieutort : elle ne sont qu'à quelques minutes en voiture et celle de Mende est même ouverte le dimanche matin !

DATES À RETENIR

- 6 juillet** Fête du pain à Coulagnet. Réservations avant le 24 juin auprès de Régine CAYROCHE, Anne BLANQUER ou Annie REBAUBIER. Vos amis et voisins sont les bienvenus !
- 7 septembre** samedi 7 septembre à 14h00 : rentrée de l'école de foot pour les garçons ou filles né(e)s entre 2000 et 2008
- 1er septembre** Rieucrossette (trail, randonnée pédestre et randonnée VTT)

ETAT CIVIL...

Décès



Gisèle DELMAS (71 ans)
Stephane SALLES (44 ans)
René GERVAIS (89 ans)
Emilien REBAUBIER (98 ans)
Nathalie GERVAIS (29 ans)
Yvette BROUILLET (85 ans)

...Nos peines

Naissances



Le 14 janvier : Melyne BLANC
le 14 février : Yanis FILALI
le 20 mars : Violaine RICHARD
le 26 mars : Marceau BRENET
2 avril : Tom ALMERAS
19 avril : Romain TEISSEDE

...Nos joies

Mariages

30 mars : Anne Sophie CASTILLO et
Ricardo DOS SANTOS
MONTEIRO
18 mai : Florence JOURDAN et
Bertrand OSTY



...Nos félicitations